



Déclaration du SDEN-CGT Educ'action 93

Le bureau départemental du SDEN-CGT Educ'action 93 a débattu dans sa réunion du 6 octobre 2000 du problème des familles expulsées ou menacées d'expulsion par l'OPHLM et la municipalité d'Aubervilliers ainsi que de la situation des enfants en âge d'être scolarisés.

Le Bureau départemental a pris connaissance des faits et positions antagoniques qui se sont exprimées (comité de soutien, municipalité, syndicats, associations, etc.)

Nous ne pouvons accepter que des familles restent à la rue dans le dénuement le plus total et que l'obligation scolaire ne soit pas respectée

Nous tenons à bien situer la responsabilité de chacun. Qui est responsable d'une escroquerie ? Ceux qui en profitent ou ceux qui en sont les victimes ? Les escrocs et les marchands de sommeil qui louent à des prix exorbitants des logements minuscules profitent largement de la pénurie de logements, de l'attente interminable pour obtenir un logement décent. Ce n'est sans doute pas la première fois que des escrocs ouvrent des appartements vides contre rétribution. Que font les pouvoirs publics ?

Reste que les familles dont l'existence est fragilisée sont les des hôtels meublés, des hébergements provisoires et insalubres. Peut-on leur reprocher de chercher à se sortir de cette situation ?

Reste que les enfants sont déscolarisés en contradiction flagrante avec l'obligation scolaire inscrite dans la Constitution. Le plan pour la réussite scolaire en Seine-Saint-Denis doit concerner tous les enfants et jeunes du département sans exception.

L'inspection d'académie a la responsabilité d'obtenir et de débloquent les moyens nécessaires pour cela.

Il y a une urgence humanitaire et une solidarité sociale à exercer au delà de toute autre considération.

Certes le problème de la politique du logement ne concerne pas qu'Aubervilliers et doit être posé au niveau de l'Île-de-France.

Mais dans l'attente, nous formulons auprès de l'Inspection Académique, de la Municipalité, de la Préfecture, les exigences suivantes :

- relogement immédiat dans des conditions décentes des 20 familles actuellement à la rue, jusqu'à relogement définitif ;
- arrêt des expulsions programmées et rétablissement de l'électricité jusqu'au relogement définitif des familles ;
- scolarisation immédiate et à proximité de tous les enfants.